

Question écrite

La politique d'urbanisme de Delémont peut-elle être qualifiée de durable ?

En 24 ans (1982-2006), la population de la Suisse a augmenté de 1.1 million de personnes (+ 17.1%). Pour assurer le logement, le travail et la mobilité de cette population supplémentaire, de nouvelles surfaces d'habitat et d'infrastructure ont été créées, principalement au détriment de surfaces agricoles.

Dans le but de définir le caractère durable du développement de ces nouvelles surfaces et pour tenir compte de l'effet démographique susmentionné, le Conseil fédéral a choisi d'observer l'évolution de la "**surface d'habitat et d'infrastructure par habitant**". Cet indicateur, qui s'établissait à 397 m² pour la Suisse en 1995, devrait à terme se stabiliser à 400 m² selon le but fixé par le Conseil fédéral.

Dans une publication de l'Office fédéral de la statistique du 28 octobre 2010 intitulée "Le paysage suisse en mutation - Croissance des surfaces d'habitat et d'infrastructure en Suisse", on constate que cet indicateur a passé de quelque 600 m² à plus de 800 m² entre 1982 et 2006 pour le canton du Jura. Il s'agit des niveaux les plus élevés, ainsi que de la pire évolution des 16 cantons analysés dans cette étude. A titre de comparaison, pour la même période, l'indicateur neuchâtelois passe de quelque 360 m² à 400 m². Ce même indicateur diminue même déjà dans 7 cantons étudiés.

Si le fait d'être au-delà de la moyenne suisse semble "normal" pour un canton décentralisé, sans grand centre urbain, l'évolution de cet indicateur dans notre région est préoccupante. Il en ressort une forte impression de bradage et de gaspillage de sol.

Quid de la situation à Delémont ? Dans notre commune urbaine, cet indicateur devrait être nettement inférieur aux moyennes cantonale et nationale.

- A quel niveau se situe actuellement l'indicateur susmentionné pour la commune de Delémont et pour l'agglomération de Delémont ? Quelle a été son évolution durant ces dernières années ?
- Si le niveau de cet indicateur devait être particulièrement élevé et/ou s'il avait régulièrement progressé durant ces dernières années, le Conseil communal entend-il prendre des mesures pour le réduire ? Si oui, lesquelles ?
- Quel objectif en la matière le Conseil communal entend-il se fixer pour les années à venir ? Un suivi est-il assuré afin de vérifier l'évolution dans le temps et d'assurer la mise en place d'actions correctives éventuellement nécessaires ?

Groupe CS-POP-Verts
Cédric Linder

M. O. Linder
J.-P. Franke
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]